

| | | |
|---|---|---|
| République Française | CONSEIL MUNICIPAL | Délibération n°2026.01.03 Du 21 mars 2026 |
| Département des Yvelines | L'an deux mille vingt-six, le vingt et un Mars, à 9h 30 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 17 mars, se sont réunis, salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Richard LEJEUNE, Maire. | |
| Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud | Objet : Election des adjoints au maire | |
| Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI Assesseurs : Alexis LABORIA Adrien BONIN | LE CONSEIL MUNICIPAL, | |
| En exercice : 35 Présents : 35 Pouvoirs : 00 Votants : 35 | Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles LO2122-4-1, L. 2121-1, L. 2122-4, L. 2122-7-2, Considérant qu'il revient au conseil municipal d'élire les adjoints au Maire, Considérant qu'une seule liste a été présentée, | |
| Présents <u>Le Maire</u> Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Sylvie d'ESTEVE Olivier DELAPORTE Anne CHAPELET Pierre QUIGNON-FLEURET Florina POPA Othman NASROU Valérie LABORDE Mohamed KASMI Blandine BEAUPAIN Emmanuel TAMBRUN Danielle RAVILLION Laurent BOUMENDIL Anne-Sophie MARADEIX Bruno BAYLE Mathilde JORROT Alexis LABORIA Séverine PEREZ Laurent DUFOUR Mahaba AL QAHWACHI Benoît VIGNES Isabelle JOUËT-PASTRÉ Adrien BONIN Audrey AUBER Philippe LERIN Pulchérie KOUAMÉ Blaise VIGNON Michel AUBOUIN Dominique PAGÈS Jean-François BARATON Nathalie ZULIANI Antoine HULOT Stéphane MICHEL Pascale ASKENFELD Sébastien LECLER | Il est procédé à l'élection des adjoints au maire au scrutin secret. DIT que le résultat des votes est le suivant : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35 Nombre de bulletins blancs : 8 Nombre de bulletins nuls : 1 Nombre de suffrages valablement exprimés : 26 Les candidats ayant obtenu la majorité requise avec 26 voix , sont élus adjoints au Maire et prennent rang conformément à l'ordre de leur présentation sur la liste : 1 ^{er} adjoint : DELAPORTE Olivier 2 ^e adjoint : d'ESTÈVE Sylvie 3 ^e adjoint : QUIGNON-FLEURET Pierre 4 ^e adjoint : CHAPELET Anne 5 ^e adjoint : NASROU Othman 6 ^e adjoint : POPA Florina 7 ^e adjoint : KASMI Mohamed 8 ^e adjoint : LABORDE Valérie 9 ^e adjoint : TAMBRUN Emmanuel 10 ^e adjoint : BEAUPAIN Blandine | |
| |  | Le Maire,  Richard LEJEUNE |
| | <i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i> | |
| Absents excusés : Aucun Absents ayant donné pouvoir : Aucun Absents : Aucun | Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20260321-2026-01-03-DE Date de réception préfecture : 23/03/2026 | |